Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 16 août 2001

fixant les conditions particulières d'importation des produits de la pêche originaires de Guinée

[notifiée sous le numéro C(2001) 2525]

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2001/634/CE)

(JO L 221 du 17.8.2001, p. 50)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement (CE) nº 1664/2006 de la Commission du 6 novembre 2006	L 320	13	18.11.2006

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2001D0634:20020225:FR:PDF